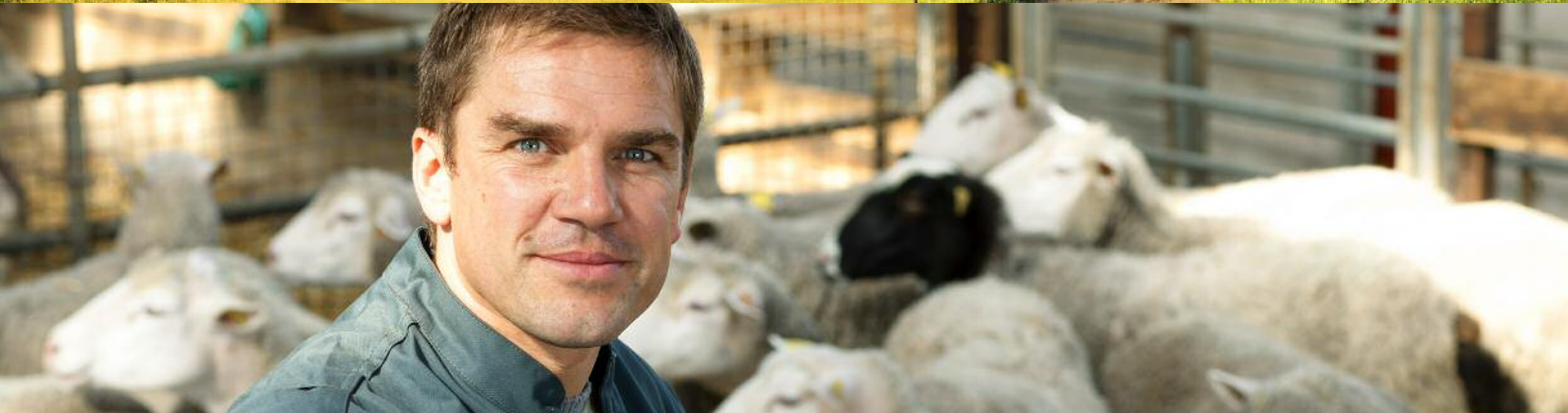


L'ACTIVITÉ 2024 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



Sommaire

3

Éditorial

4

La MSA en bref

5-7

La santé-sécurité au travail
au sein de la MSA

- 5 Organisation SST
- 5 La prévention auprès
des exploitants agricoles dans
les départements d'Outre-Mer
- 5 Effectifs CCMSA et MSA
- 6-7 Activité Santé-Sécurité
au Travail
 - Actions en milieu de travail
 - Activité médicale



8-14

Le Plan Santé-Sécurité
au Travail 2021-2025

- 8 Présentation
- 9-12 Exemples d'actions de terrain
- 13 Focus sur le dispositif
Phyt'attitude
- 14 Focus sur le dispositif
Agri'écoute



15

L'accompagnement
financier

- 15 Dispositifs d'accompagnement
technique et financier

16-21

Les grands travaux
CCMSA 2024

- 16 La MSA s'organise pour
obtenir la certification
de ses 35 services de santé,
sécurité au travail
- 17-18 Évaluation du Plan SST
2021-2025
- 19 Préparation du nouveau
Plan SST 2026-2030
- 19 Formations des infirmiers
aux nouvelles délégations
- 20 Retour sur la journée Certiphyto
du 5 décembre 2024
- 20-21 La MSA au Congrès de
Médecine et Santé au Travail
(CNMST)
- 22 Focus sur les Conventions
Nationales d'Objectifs
de Prévention (CNOP)

23

Les commissions paritaires
d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail

24

Les études et enquêtes

- 24 La cohorte Agrican
- 24 L'enquête sur l'exposition
des non-salariés agricoles
aux pesticides
- 24 Les études de séroprévalence
d'agents pathogènes transmis
par les tiques ou par la faune
sauvage



25

L'information du réseau SST

- 25 Les outils d'information

26

Le site SSA

27

La bibliographie du Bimsa





Dominique Semeraro
Directrice de la Santé-Sécurité
au Travail, CCMSA

Éditorial

Parce que la Direction de la santé sécurité au travail de la CCMSA a fait de la certification de ses 35 services SST un projet institutionnel fort, 2024 fut l'année d'un travail de production intensif, dépassant à tout point de vue le seul cadre de la certification et ayant un rayonnement positif sur l'ensemble de l'activité SST en MSA.

Ténacité, professionnalisme et co-construction ont été les maîtres mots du projet certification MSA. Cette dernière vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus aux entreprises et aux travailleurs agricoles. Qu'il s'agisse en effet de la prévention des risques professionnels, du suivi médical ou de la prévention de la désinsertion professionnelle, la MSA, nous l'espérons, sera au rendez-vous des exigences à tenir en 2025. Pour ce faire, en 2024, de nombreuses actions ont été entreprises : mise en place d'un marché public national pour sélectionner l'organisme certificateur compétent, formations des collaborateurs SST pour mieux appréhender la norme AFNOR 2218 et les accompagner dans les changements à opérer, création de 27 procédures afin de formaliser les pratiques professionnelles SST, réalisation de diagnostics locaux pour identifier les écarts aux exigences de la norme, définir les plans d'actions requis et déployer l'organisation idoine et enfin un accompagnement personnalisé à destination des services SST le désirant.

Ce projet certification a représenté une réelle opportunité pour la CCMSA et son réseau SST de se challenger et de performer à la fois les pratiques professionnelles de nos collaborateurs, mais également d'œuvrer aux évolutions informatiques nécessaires, notamment en termes de service en ligne.

La DSST a également porté la volonté d'améliorer l'offre de service aux entreprises en matière de santé au travail. Comment ?

Face au déficit de médecins du travail, par le développement des délégations en santé au travail avec déjà 46% des visites réalisées par les infirmiers sur demande des médecins du travail.

Mais aussi par le recours à la téléconsultation. Outil mis en place dans le cadre de la gestion de la crise Covid, cette technique a fait ses preuves actant dans la réglementation la possibilité pour les professionnels de santé de l'exercer à leur appréciation. La DSST a donc mis à disposition de son réseau les outils et documentations de référence pour une bonne pratique en MSA suite à l'expérimentation réussie réalisée l'année précédente avec trois agences du crédit agricole.

Enfin, il était important pour la CCMSA de renforcer les équipes pluridisciplinaires de santé au travail de nos services en introduisant de nouveaux métiers en MSA : l'intervenant en prévention des risques professionnels et l'assistant en santé sécurité au travail. 2024 a donc été une année de réflexion et de construction sur le sujet pour une matérialisation de ces nouveaux métiers en 2025.

Ce renforcement de l'offre de service SST s'est également matérialisé auprès de nos grands comptes. Action inscrite dans le cadre de la Stratégie MSA 2030, la SST (au central comme au local) est intervenue dans le cadre de webinaires ou en présentiel dans des clubs entreprises. Ce fut l'occasion de présenter l'offre de service SST et d'échanger avec nos partenaires sur les différents sujets d'actualités ou de questionnements en lien avec leurs besoins.

Enfin, parce que la SST doit alimenter les politiques publiques en lien avec l'amélioration de la santé au travail de ses adhérents agricoles et en s'appuyant sur l'évaluation du son Plan SST 2021-2025 et la préparation du futur PSST 2026-2030, la DSST a eu à cœur d'inscrire son action et celle de son réseau dans les stratégies institutionnelles MSA en premier lieu le Plan stratégique 2030, la stratégie MSA Une seule Santé ou le Programme de prévention du mal-être agricole.

Ce bilan SST 2024 est le fruit d'un travail co-construit avec et pour le réseau SST.

Je remercie chaleureusement nos équipes, au local comme à la DSST, pour leur investissement et leur motivation. Ces actions se poursuivront en 2025 !

La MSA en bref

Deuxième régime de protection en France, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main d'œuvre.

EN VIDÉO



Le rôle et le fonctionnement de la MSA

expliqué en 2 minutes

Chiffres clés de la MSA



5,4 millions

de ressortissants
au régime agricole

28,1 milliards

d'euros
de prestations sociales versées

1,26 millions

d'actifs

dont :

431 497

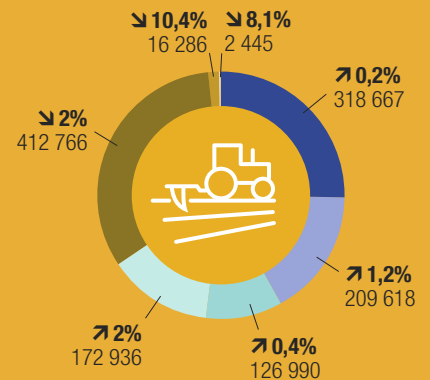
non-salariés agricoles

et

828 921

salariés

Évolution des actifs agricoles* 2023/2024



SALARIÉS 828 921 | 65,08%

- Exploitation culture-élevage
- Organismes de services
- Secteur coopération
- Autres activités

NON-SALARIÉS 431 497 | 34,25%

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise
- Collaborateurs d'exploitation
- Aides familiaux

* Nombre d'emplois en fin d'année 2023

Organisation

1

caisse centrale
"tête de réseau"

et

35

MSA locales

Les MSA locales couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement.

3 valeurs

La MSA exerce son activité dans le respect de trois valeurs essentielles : la démocratie, la solidarité et la responsabilité.

La MSA couvre tous les risques de la protection sociale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle mène également des actions à caractère sanitaire et social.

La MSA est l'unique régime de protection sociale intégrant le secteur de la santé et de la sécurité au travail (SST). Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

La santé-sécurité au travail au sein de la MSA

Organisation SST

La Direction Santé-Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA est la tête de réseau des services SST MSA.

Ses missions sont de :

- conseiller, animer et assister les services SST notamment dans la mise en place de leurs actions ;
- assurer la coordination des services ainsi que la mutualisation et l'évaluation de leurs actions ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé et de sécurité au travail des salariés et des non-salariés agricoles.

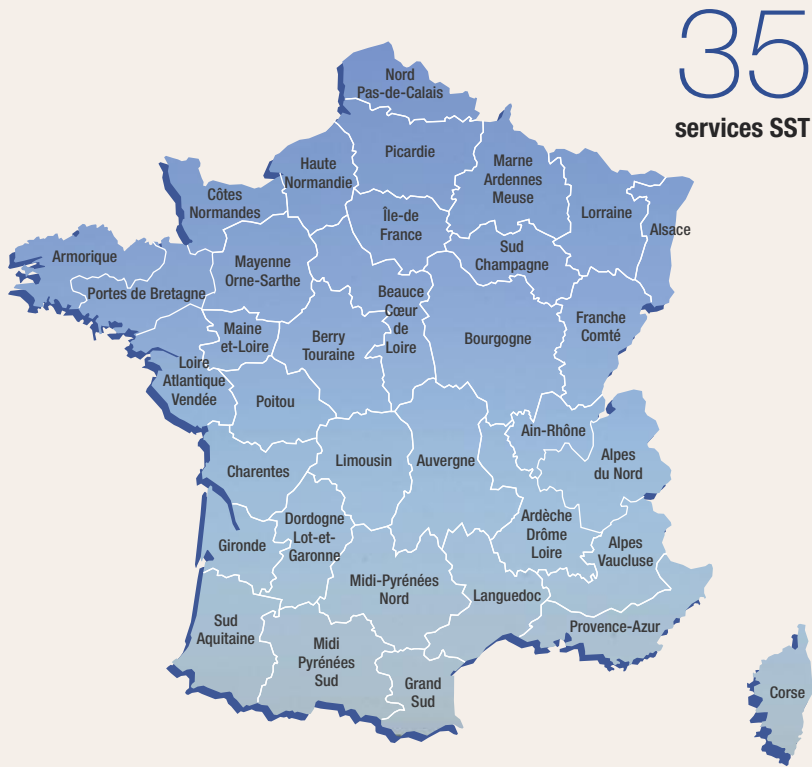
Elle est composée de 3 entités :

L'échelon national de la santé-sécurité au travail comprenant le Collège Médical et le Département de la Prévention des Risques Professionnels
Le Département Expertise et Pilotage
La Maîtrise d'Ouvrage Stratégique SST

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006 via les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) qui agissent auprès des exploitants pour le compte de la MSA. Et, depuis 2015 la MSA d'Armorique assure la gestion de la protection sociale des non-salariés agricoles mahorais au sein de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) de Mayotte.

En 2024, les CGSS de Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane ont mis en œuvre leur déclinaison locale (pour les seuls exploitants agricoles) du Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025 de la CCMSA.



Un service SST présent dans chacune des 35 MSA réparties sur l'ensemble du territoire

Effectifs SST

MSA

En 2024, le réseau SST était composé :

Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- 215,5 ETP médecins du travail (dédiés aux SA, ATEXA et conventions et mise à disposition)
- 251,8 ETP infirmiers de santé au travail
- 271,5 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail

Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :

- 269,8 ETP responsables et conseillers
- 58,7 ETP secrétaires et assistants PRP

L'effectif total était de :

1 067,3 ETP

* ETP : Equivalent Temps Plein

CCMSA

En 2024, la direction SST était composée de :

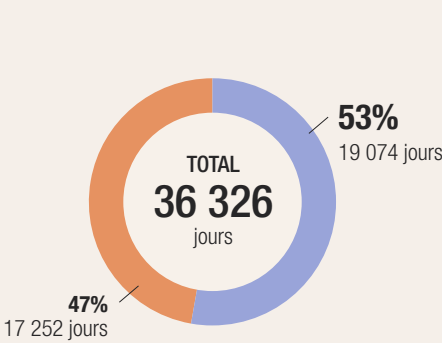
35 personnes soit **34,3 ETP**

- 1 directeur SST (1 ETP)
- 3 médecins du travail conseillers techniques nationaux (3 ETP)
- 1 infirmière conseillère technique nationale (1 ETP)
- 3 secrétaires (2,40 ETP)
- 4 responsables administratifs (3,9 ETP)
- 12 conseillers nationaux en prévention des risques professionnels (12 ETP)
- 9 chargés de missions/chargés d'études (9 ETP)
- 1 chef de projet MO (1 ETP)
- 1 attaché de direction (1 ETP)

Activité santé sécurité au travail

Actions en milieu de travail

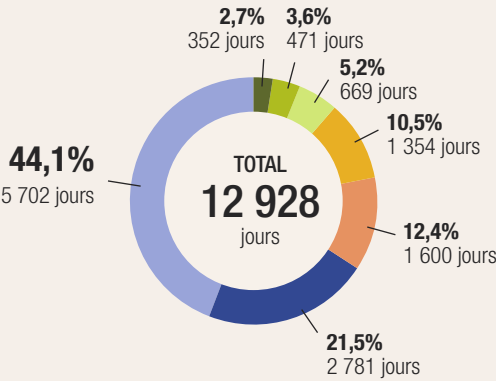
Temps consacré aux actions en milieu de travail SST en 2024



- Plan SST 2021-2025
- Hors plan

En 2024, près de 53% du temps passé en actions en milieu de travail concernait des actions en lien avec le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST).

Répartition du temps passé en actions en milieu de travail aux priorités incontournables¹ du plan SST en 2024



- Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs
- Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture
- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles
- Évaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR² 1A 1B
- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations
- Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques et psychosociaux dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique

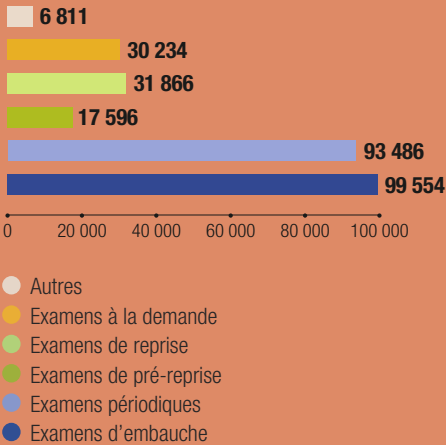
En 2024, 44,1% du temps passé en actions en milieu de travail dans le cadre du PSST visait la thématique prévention des TMS/TPS.

¹ Les « incontournables » sont des thématiques déployées sur tout le territoire et sur lesquelles l'ensemble du réseau SST se mobilise.
² CMR : cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.



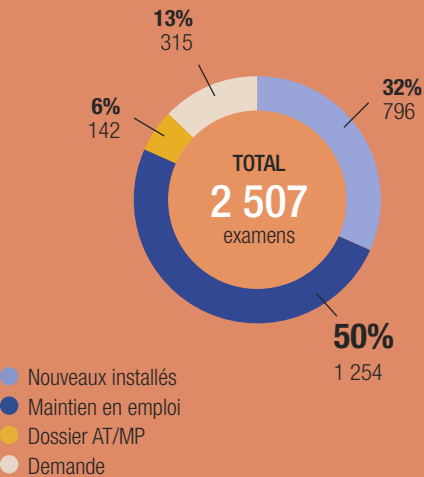
Activité médicale

Surveillance médicale en 2024 Répartition par type d'examens réalisés pour les salariés agricoles



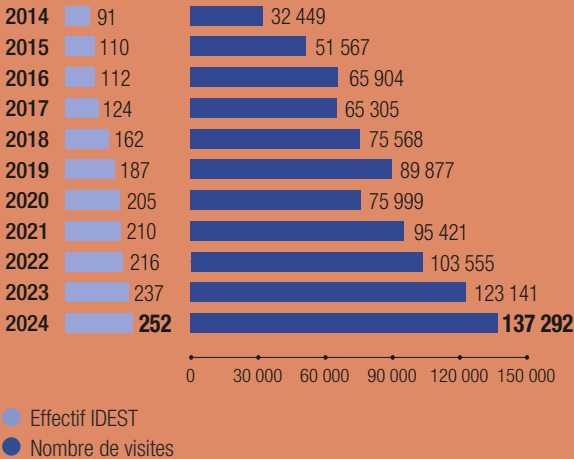
En 2024, 279 547 examens et visites auprès des salariés agricoles ont été réalisés par les médecins du travail (MT) et infirmiers de santé au travail (IDEST).

Répartition par type d'examen médical consacré aux non-salariés agricoles en 2024



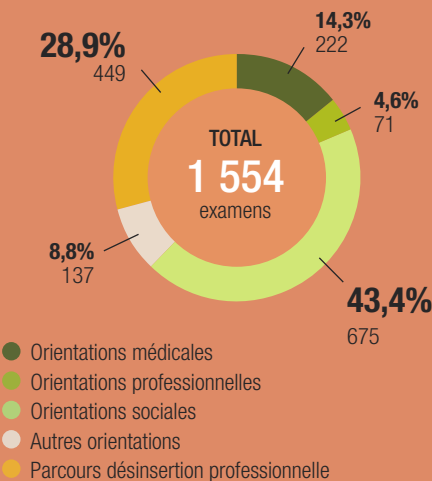
Sur les 2 507 examens réalisés pour les non-salariés agricoles, 1 254 examens (50 %) concernaient le maintien en emploi.

Évolution du nombre annuel de visites ST réalisées par les infirmiers auprès des salariés agricoles au regard des effectifs IDEST



Depuis 2014 le nombre d'infirmiers de santé au travail est en augmentation. Hormis en 2020 (année du Covid) le nombre de visites ST réalisées croît lui aussi chaque année.

Répartition des orientations données suite aux examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2024

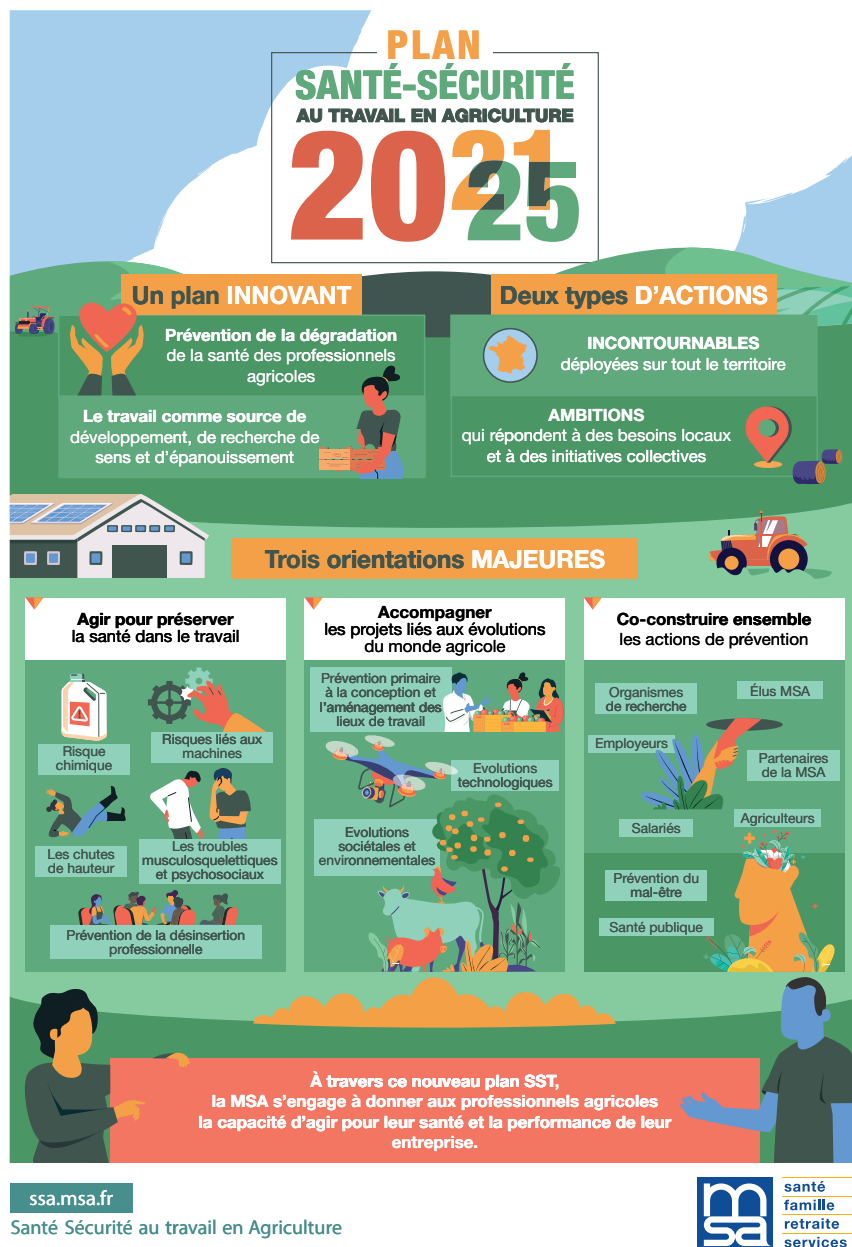


Sur les 1 554 orientations données à la suite des examens médicaux des non-salariés agricoles, 1 124 (72,3%) avaient une dimension sociale (dont Prévention de la désinsertion professionnelle).

Le Plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025

Le Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture a pour objectif d'accompagner les professionnels agricoles à développer leur capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

Il est le fruit d'une coopération des équipes santé-sécurité au travail de la MSA au niveau national et local.



Les actions proposées dans le PSST 2021-2025 et les outils de communication sont disponibles sur le site ssa.msa.fr

CLIQUER ICI

Le Plan SST 2021-2025 (document complet) est disponible sur le site ssa.msa.fr

CLIQUER ICI

Exemples d'actions de terrain

Prévention des Troubles Psycho-Sociaux

Organisation de représentations de « Théâtre à la ferme : Vacarme(s) hors les murs »

OBJECTIF

Rencontrer les agriculteurs, discuter de la réalité de leur métier et de créer des liens à travers cette pièce de théâtre. L'objectif était également de faire décou-

vrir le monde agricole à un auditoire plus large, incluant adhérents, salariés et grand public.

DESCRIPTION

Durant l'été 2024, les MSA du Languedoc et Midi-Pyrénées Nord ont organisé six représentations en plein air de la pièce *Vacarme(s)*, ou comment l'Homme marche sur la terre, de la compagnie La joie errante.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Article du Bimsa :

► Théâtre à la ferme :
Vacarme(s) hors les murs



Organisation de 2 journées « Les troubles psychosociaux en entreprise »

OBJECTIF

Echanger autour des causes possibles des troubles psychosociaux en entreprise.

DESCRIPTION

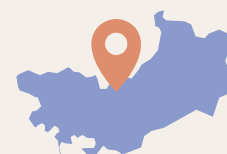
Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Portes de Bretagne a organisé 2 journées : le 13 juin pour les membres

de CSSCT et le 14 juin pour les dirigeants. Au cours de ces 2 journées, les 20 participants issus d'entreprises très diverses (service de remplacement, banque, entreprises agroalimentaires, enseignement agricole, réseau MFR, secteur médico-social) et de tailles différentes, ont échangé, discuté.

Animées par Damien Mérit du cabinet MMC, elles ont été l'occasion de tenter d'éclaircir différemment la compréhension des situations de travail et des difficultés rencontrées en entreprise. Et ce, quel que soit le secteur d'activité concerné.



MSA
Portes de Bretagne



Hippique

Création d'un site d'évaluation des compétences en prévention des risques dans les courses de galop

MSA
Picardie



OBJECTIF

Évaluez ses acquis en termes de prévention des risques et revoir les bases de la sécurité au sein d'une écurie pour pouvoir travailler et évoluer sereinement au sein du monde des courses de galop.



DESCRIPTION

Elaboré en collaboration avec l'Institut français du cheval et de l'équitation, l'Association de formation et d'action sociale des écuries de courses, l'Association des entraîneurs de galop et l'Association des entraîneurs propriétaires, le site accueille securite-msa.fr est un outil de prévention des risques dédié aux cavaliers de courses de galop.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Article du Bimsa :

► [Equitation, mieux vaut prévenir](#)

Présentation d'un outil de réalité virtuelle dédié à la filière cheval



Cet outil immersif se compose de six modules interactifs :

- Emmener un cheval au paddock
- Embarquer un cheval dans un van
- Passer une jument à la barre
- Préparer son cheval
- Tondre un cheval
- Comprendre la vision du cheval

Cette solution de réalité virtuelle permet de s'entraîner de manière sécurisée et pédagogique aux manipulations quotidiennes avec les chevaux, tout en favorisant la prévention des risques professionnel. Elle a été par la suite étendue au secteur Trot de la filière équine.

OBJECTIF

Sensibiliser et former les professionnels et apprenants à travailler en sécurité au contact des équidés

DESCRIPTION

Les 27 et 28 novembre 2024, une journée d'échanges a été organisée au Haras national du Pin par le réseau MFR. La MSA Mayenne-Orne-Sarthe, en collaboration avec la MSA Haute-Normandie et la MSA Côtes Normandes sont intervenus en matière de prévention dans la filière. Cet événement a ras-

semblé de nombreux partenaires de la filière équine pour réfléchir ensemble aux enjeux et perspectives du secteur.

À cette occasion, un outil innovant de réalité virtuelle dédié à la filière cheval a été présenté. Développé au sein du réseau MFR (Maisons Familiales Rurales) et cofinancé par la région Normandie dans le cadre des dossiers innov'formation, la CCMSA et la MSA Côtes Normandes, le Crédit Agricole, Groupama, le département de la Manche, le fond Eperon.



Machine/sécurité routière

Création d'une application « Vérif'Tech Agri », pour rouler en toute sécurité !



OBJECTIF

Faciliter les vérifications techniques des tracteurs et remorques.

DESCRIPTION

Le 31 août, les équipes de la prévention des risques et les délégués MSA étaient présents au Comice Agricole du Bazadais pour l'inauguration de la campagne 2024 de prévention du risque routier agricole, dans laquelle était incluse Vérif'Tech Agri.

Vérif'Tech Agri, application mobile gratuite destinée aux agriculteurs et viticulteurs, permet de vérifier en toute autonomie la conformité des engins agricoles avec la réglementation en vigueur. Signalisation, éclairage, organes de sécurité, freins... grâce à un pro-

MSA
Gironde



cessus étape par étape, les utilisateurs peuvent en quelques minutes s'assurer du bon état de leurs véhicules avant de prendre la route, réduisant ainsi les risques d'accidents.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Article du Bimsa :

► [Vérif'Tech Agri : pour rouler en toute sécurité !](#)

Promotion du port de la ceinture : des exploitants picards dans un clip musical

MSA
Picardie



OBJECTIF

Sensibiliser à l'importance du port de la ceinture au volant d'engins agricoles.

DESCRIPTION

A l'occasion de la campagne de promotion du port de la ceinture, la MSA Picardie a mobilisé cinquante adhérents de la MSA Picardie, exploitants et salariés, issus des diverses filières dans les trois départements, pour participer à un clip vidéo pour promouvoir le port de la ceinture de sécurité au volant d'engins agricoles. Parmi les volontaires, étaient réunis des céréaliers, des viticulteurs, des éleveurs, des paysagistes, des maraîchers, des salariés de coo-



pérative ou d'OPA soit autant de profils concernés par le sujet.

L'intérêt de ce projet était d'impliquer les cibles de la promotion du port de la ceinture dans un projet Santé-sécurité au travail de la MSA et toucher un

public plus large, y compris les jeunes en misant sur un média moins institutionnel.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

► [Clip Je m'attache, je me protège](#)

Enseignement agricole

Organisation d'une journée à destination des maîtres de stage et d'apprentissage

MSA
Portes de Bretagne



OBJECTIF

Echanger autour de l'attractivité et fidélisation des salariés

DESCRIPTION

Le 4 décembre, la MSA Portes de Bretagne a organisé une journée au cours de laquelle une cinquantaine de maîtres de stage et d'apprentissage, accompagnés de leurs stagiaires et apprentis des Filières élevage, paysage

et agroéquipement se sont réunis à l'ISSAT de Redon.

Des ateliers ont été organisés autour de thématiques telles que : accueillir un jeune stagiaire ou apprenti en formation, intégrer la santé et la sécurité au travail au sein de son activité, la démarche d'évaluation des risques professionnels à travers le DUERP, la réglementation machinisme et conduites d'engins agricoles.

Une table ronde, enregistrée sous format podcast par PLUM FM a réuni de nombreux participants

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Replay du podcast :

► **« Attractivité et fidélisation des salariés » sur PLUMFM**



Focus sur le dispositif Phyt'attitude



Le dispositif Phyt'attitude est un dispositif de toxicovigilance en agriculture créé en 1991 et piloté par la MSA dont les cibles sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Ce dispositif repose sur les 35 MSA et plus particulièrement sur les services de santé sécurité au travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'événements indésirables par les travailleurs agricoles via un numéro vert gratuit 0800 887 887

ou via le signalement par les équipes pluridisciplinaires MSA à l'occasion d'une visite périodique ou lors d'une visite d'entreprise.

Dans les deux cas les remontées d'informations sont transmises à la CCMSA par le réseau SST des MSA, puis les signalements sont expertisés par des toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à un score d'imputabilité croisant les symptômes déclarés et leur chronologie de survenue. Les dossiers expertisés sont ensuite saisis dans la base Phyt'attitude en y intégrant les données recueillies

Une collaboration avec l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1^{er} juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 10 extractions de la base Phyt'attitude pour l'année 2024 sur des spécialités commerciales ou des substances actives préoccupantes. Celles-ci sont utilisées par l'Anses lors du renouvellement des AMM des produits phytopharmaceutiques et la rédaction des fiches de phytopharmacovigilance.

quant aux circonstances d'exposition, à des fins d'analyse.

Cet outil de veille et d'alerte permet à la MSA de cerner les circonstances d'exposition aux produits phytosanitaires en cause dans les intoxications et de mener des actions de prévention ou des études complémentaires ainsi que de faire évoluer la réglementation ou les autorisations de mise sur le marché.

Des travaux de dématérialisation du formulaire de saisie Phyt'attitude ont été réalisés entre 2021 et 2023 en vue d'un déploiement au niveau de chaque MSA. Depuis novembre 2023, il n'y a plus de saisie de dossiers papiers (hors dossiers pathologies chroniques).

En 2024, compte tenu de la modification des critères de l'indicateur CPG, 61 dossiers CPG ont été reçus.

Un partenariat avec Lexagri ► Application Phytoscan

La MSA a signé un partenariat avec Lexagri SAS (via son application Phytoscan) concourant ainsi à améliorer la sécurité et la santé des professionnels du monde agricole. Phytoscan est un outil très largement utilisé par les agriculteurs, leur fournissant des informations réglementaires et de sécurité sur les produits phytosanitaires.

Cet accord a permis à la MSA d'intégrer un bouton « Phyt'attitude » directement dans l'application Phytoscan. Ce bouton permet ainsi aux professionnels du monde agricole de signaler facilement tout symptôme lié à l'utilisation des produits phytosanitaires en contactant directement le service Phyt'attitude via son numéro vert, le 0 800 887 887, toujours en fonctionnement.

Ce partenariat permet à la MSA de toucher plus d'agriculteurs et de faciliter ainsi la remontée de dossiers par notre réseau de préventeurs SST en simplifiant la recherche de signalements Phyt'attitude.

Au travers de la remontée des incidents de traitements phyto, la MSA peut mieux comprendre les difficultés des opérateurs, les situations exposantes et la part de l'environnement organisationnel ou technique y concourant. Cela favorise une prévention pertinente déployée à la fois auprès des agriculteurs mais aussi auprès des pouvoirs publics.



Focus sur le dispositif Agri'écoute



Actif depuis octobre 2014, le dispositif anonyme et confidentiel Agri'écoute s'inscrit dans la prévention du mal-être. Accessible 24h/24 et 7j/7, il s'adresse à tous les ressortissants du régime agricole.

L'année 2024 a notamment été marquée par :

- ▶ Le renouvellement du marché public pour la période 2025-2028
- ▶ La transmission annuelle à la direction opérationnelle du numéro national de prévention du suicide (2NPS 3114) de la liste mise à jour des contacts en caisses de MSA pour le 3114
- ▶ La corédaction et la publication de nouvelles fiches thématiques sur la plateforme : Communication NonViolente, violences conjugales, consommation excessive d'alcool
- ▶ La poursuite des actions de communication et d'information sur le dispositif (campagne TV ciblée, formations, événements...)

▶ Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 1

▶ Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 2

Avec un taux d'accessibilité moyen de :

96,5%

4 408

appels ont été traités
(pour 3815 appelants), soit :

2 186 entretiens psychologiques

1 268 erreurs
(ex : chercher à joindre la MSA)

954 renseignements
(ex : « Qui sont les destinataires de ce dispositif et les professionnels qui répondent ? Quels sont les horaires d'accueil ? Est-ce bien anonyme et confidentiel ? Comment convaincre un tiers d'appeler ? »)

8%

des appelants ont bénéficié d'un accompagnement
(plusieurs entretiens)

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

 **09 69 39 29 19***
 **agriecoute.fr**

*prix d'un appel local

L'accompagnement financier

Dispositifs d'accompagnement technique et financier

Le PSST 2021-2025 consacre un volet sur l'optimisation des incitations financières à destination des entreprises.

Sur les 5 dernières années, le nombre de demandes d'Aides Financières Simplifiées (AFS) accordées est relativement stable ce qui témoigne d'une réponse adaptée aux besoins exprimés par les entreprises.

Au total, en 2024

(données provisoires) :

933

AFSA

ont été signées

1 258

AFSE

ont été signées

16

CNOP Filières

étaient actives

76

contrats de prévention



Afin de permettre à l'ensemble des entreprises du Régime Agricole employant jusqu'à 199 salariés de pouvoir bénéficier d'un contrat de prévention, le principe d'une Convention Nationale d'Objectifs de Prévention par CTN a été présenté en 2022.

L'arrêté du 3 février 2012 relatif aux avances (section 1), instaurant ce principe de CNOP par CTN a été publié le 12 décembre 2023, permettant ainsi d'engager dès 2024 les discussions avec le groupe de travail composé des organisations représentatives d'employeurs et des salariés membres titulaires de chaque CTN compétent pour travailler sur un projet de CNOP.



Les dispositifs AFSA et AFSE

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles ou AFSA (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants ou AFSE (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement » les chefs d'exploitation et de petites entreprises sur les questions de santé sécurité au travail, en leur faisant mettre en œuvre une première action de prévention.

Les grands travaux de la CCMSA 2024

La MSA s'organise pour obtenir la certification de ses 35 services de santé, sécurité au travail

La certification des services de santé, sécurité au travail (SST) MSA vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus aux entreprises agricoles cotisantes, à leurs instances représentatives du personnel (IRP), à leurs salariés et aux non-salariés agricoles adhérents volontaires.

L'article 11 de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a prévu la certification périodique :

- ▶ des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)
- ▶ des services de santé au travail en agriculture (SSTA), ce qui correspond aux services de santé, sécurité au travail, intégrés au guichet unique de chaque caisse de MSA

L'arrêté du 28 novembre 2023 fixant le cahier des charges de certification des services de santé au travail en agriculture a été publié au Journal Officiel du 1er décembre 2023, suivi de la mise à disposition du référentiel AFNOR Spec 2218 et du plan de contrôle afférent.

Cette norme AFNOR est désormais opposable aux services SST des 35 MSA. Elle concerne l'ensemble socle de services, dit « Offre socle » qui comprend les 3 missions suivantes, que réalise déjà la MSA :

- ▶ La prévention des risques professionnels
- ▶ Le suivi de l'état de santé
- ▶ La prévention de la désinsertion professionnelle

En 2024, chaque service SST en MSA a œuvré avec l'appui de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) afin de travailler aux actions et aux évolutions nécessaires pour obtenir la certification AFNOR 2218 via un audit initial prévu en 2025. Cet audit sera réalisé par un organisme indépendant, agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). L'AFNOR Certification a été sélectionné comme organisme certificateur externe et indépendant des 35 MSA via un marché public national (attribué pour 4 ans de décembre 2024 à décembre 2028).

Outre ce marché public national, les actions réalisées en 2024 pour l'obtention de cette certification s'inscrivent dans les axes majeurs suivants :

- ▶ La formation des collaborateurs SST chargés d'œuvrer à l'obtention de la certification. Ces formations ont permis au réseau MSA de mieux appréhender la norme AFNOR Spec 2218 et d'accompagner au niveau local les changements nécessaires à l'obtention de la certification.
- ▶ La formalisation des pratiques professionnelles SST via l'écriture et la mise à disposition dans un espace numérique de la plupart des procédures nationales requises par le référentiel.
- ▶ La réalisation de diagnostics locaux au sein de chaque Caisse de Mutualité Sociale Agricole afin d'identifier les écarts aux exigences du référentiel, définir les plans d'actions requis et déployer l'organisation idoine.

Dans la continuité des actions engagées en 2024, leurs suivis et la réalisation de 15 audits blancs en 2025 va bénéficier aux services de Santé Sécurité au Travail en Agriculture afin d'optimiser les conditions de présentation de l'ensemble du réseau MSA aux 35 audits initiaux de certification (prévus de mars à août 2025).



Évaluation du Plan SST 2021-2025



Dans le Plan SST (PSST) 2021-2025, la Direction SST (DSST) ambitionne d'étoffer ses dispositifs d'évaluation et de valorisation, en se fixant les objectifs suivants :

- ▶ Rendre compte, auprès des tutelles, des élus et des bénéficiaires, de la réalisation et des résultats des actions menées,
- ▶ Orienter les choix, les ciblage des risques, des filières et des populations, sur lesquels intervenir prioritairement,
- ▶ Augmenter l'efficacité de ses actions,
- ▶ Comprendre les processus de réalisation des actions du réseau SST en vue d'améliorer leur efficacité,
- ▶ Faire monter en compétence les équipes SST du réseau et de la DSST sur l'évaluation.

Ce dispositif d'évaluation est structuré autour de trois composantes complémentaires :

- ▶ L'évaluation des modalités d'action qui permettra de rendre compte de la réalisation des actions

**Composante
'Indicateurs'**

- ▶ L'évaluation auprès de la cible finale qui permettra de rendre compte des résultats des actions

**Composante
'Questionnaires'**

- ▶ L'évaluation des actions du Plan par le réseau SST des MSA, au travers de récits d'action (emblématiques) afin de professionnaliser le réseau et de donner à voir leur pertinence

**Composante
'Récits'**



Le premier volet sera mené courant 2026 par la DSST qui procèdera à une synthèse et une analyse quantitative des actions menées par les MSA au cours des années du plan grâce au suivi des indicateurs COG/CPG et concernant plus largement les priorités (incontournables et ambitions) du PSST. Une partie des résultats, en lien avec les indicateurs SST Contrat d'Objectif et de Gestion (COG) et Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), est présentée chaque année. Le bilan de l'année 2023 a été présenté aux comités de septembre 2024.

Le deuxième volet a été conduit par BVA, prestataire retenu dans le cadre du marché public cadre de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales (DDPS). Il a été réalisé en 2023. Les résultats de l'étude BVA sur l'accompagnement SST des actifs agricoles bénéficiaires d'actions de prévention sur l'une des quatre thématiques ciblées (prévention primaire, employabilité, risque chimique, Troubles Musculo-Squelettiques/Troubles Psycho-Sociaux) entre 2021 et 2022 dans le cadre du PSST ont été présentés aux comités d'avril 2024.

Le troisième volet relatif à la phase d'expérimentation des récits est en cours de réalisation. Le prestataire retenu dans le cadre du marché public est une équipe expérimentée sur la mise en récit du travail et sur le monde agricole. Les travaux pour travailler sur la méthodologie de recueil et de réalisation des récits sont en cours. Il s'agit pour l'instant principalement d'entretiens auprès des membres des équipes SST ayant réalisé l'action. Des entretiens seront également menés auprès des bénéficiaires des actions et des partenaires internes (autres services de la MSA) et externes associés à ces actions.



ciaires des actions et des partenaires internes (autres services de la MSA) et externes associés à ces actions.

Une enquête via un questionnaire FORMS réalisée par la DSST a été déployée auprès du réseau SST et auprès des collaborateurs de la DSST, en vue de :

- recueillir la vision du réseau SST (taux de réponse de 36%) et celle de la DSST (taux de réponse de 62%),
- Repérer les freins et les leviers au processus de déploiement du PSST 2021-2025 (phase d'élaboration, organisation, animation),
- Dégager des recommandations afin d'alimenter la réflexion sur la préparation et le déploiement du prochain PSST.

Les résultats ont permis de :

- Conforter la poursuite d'une construction participative (DSST - réseau SST) pour élaborer le futur Plan SST ;
- D'identifier les modalités d'accompagnement (supports, guides, temps d'échange...) dans le dispositif de déclinaison du plan national en plan local qui seraient à maintenir ;
- De souligner l'importance des temps d'échanges en amont de la rédaction du plan local des MSA mais également lors de la remontée et de la validation par la DSST.

Préparation du nouveau Plan SST 2026-2030

La DSST a la volonté de mener cette démarche de préparation du PSST 2026-2030 de manière participative avec son réseau SST afin de :

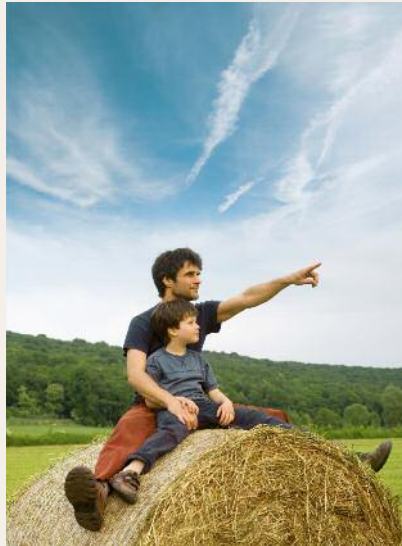
- Dégager, d'orienter ou de conforter les choix des actions prioritaires du futur PSST et leurs modalités de réalisation et d'évaluation, en s'appuyant sur l'expérience de terrain et la connaissance des préventeurs SST des MSA, des adhérents bénéficiaires des actions en terme de besoins, de mobilisation, d'approche, les données issues de l'évaluation du PSST actuel, ainsi que d'identification des partenaires nationaux et locaux à associer à la mise en œuvre des actions ;

- Faciliter l'adhésion du réseau SST aux nouveaux objectifs du futur PSST, favoriser leur déclinaison dans le plan local et ainsi accélérer la mise en œuvre des nouvelles actions en début de plan grâce à une implication en amont dans le processus de leur choix, de leur conception, de leur évaluation.

Intentions stratégiques

Les services SST des MSA et les collaborateurs DSST ont pu choisir parmi plusieurs propositions les intentions stratégiques qui leur paraissent prioritaires pour le futur plan et les 8 Intentions stratégiques suivantes ont été retenues :

- Un plan participatif et piloté nationalement
- Un plan qui privilégie des accompagnements en prévention primaire
- Un plan qui intègre et accompagne les évolutions du monde agricoles et des questions sociétales
- Un plan alimenté par les activités de tous les métiers de la SST
- Un plan qui promeut les SST comme levier de performance (sociales, santé, économique)



- Un plan en continuité avec le plan actuel
- Un plan source d'innovation dans ses approches et méthodes en matière de SST et prévention
- Un plan qui intègre évaluation et valorisation tout au long du PSST

Plan préfigurateur

Le « benchmark » réalisé, complété par les retours et suggestions des MSA et des collaborateurs DSST ont permis de dégager des axes et des objectifs transverses forts :

AXE 1

- Prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

AXE 2

- Thèmes sociaux et sociétaux Soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail.

OBJECTIFS TRANSVERSES

- Prévention primaire, « Stratégie d'influence en SST », Une seule santé, Relation de service SST personnalisée.

Formations des infirmiers aux nouvelles délégations

La réforme pour renforcer la prévention de la santé au travail a étendu le champ de la délégation entre le médecin du travail et l'infirmier du service SST (IDEST).

En effet, en application de l'article R. 717-52-3 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) peuvent désormais être déléguées à l'infirmier du service SST les visites supplémentaires suivantes :

- examen de pré-reprise
- examen de reprise
- visite à la demande
- bilan à 50 ans
- visite de mi-carrière



Ces nouvelles activités confiées à l'infirmier doivent être adaptées à sa formation et à ses compétences.

Ainsi, avec le soutien de l'Institut National de Médecine Agricole (INMA), la DSST a organisé la montée en compétence des IDEST de son réseau pour pouvoir réaliser cette activité et répondre aux attendus des articles R. 717-52-14 et suivants du CRPM.

La 2^e session de cette formation spécifique a été réalisée en avril 2024.

Retour sur la journée Certiphyto du 5 décembre 2024

Le 5 décembre 2024 s'est tenue, au palais des congrès du Vinci à Tours, la 4^e édition de la journée nationale de réactualisation des connaissances du Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto).

Cette journée regroupait l'ensemble des organismes de formations des travailleurs agricoles au Certiphyto ainsi que toutes les structures qui œuvrent sur les missions permanentes d'accompagnement d'information et de formation des secteurs agricoles. L'assemblée comptait environ 300 personnes.

Le thème choisi pour cette journée était celui de l'incidence de la stratégie Ecophyto 2020 / 2030 sur la modification des pratiques des agriculteurs et donc sur la manière dont les organismes

de formations Certiphyto devaient adapter leur discours dans les cursus de formation des différents Certiphyto.

La chronologie de la journée mettait d'abord en avant les risques et les mécanismes d'actions du risque pesticide, ainsi que les dernières données du Fond d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP).

Un point important exprimé par les formateurs au travers de l'étude VIT'All a permis de structurer la pédagogie, le choix des mots et des formulations nécessaires, pour aider les formateurs à transmettre les messages techniques notamment sur le risque santé.

Des études traduisaient ensuite le point de vue des agriculteurs notamment le besoin de se retrouver entre pairs pour partager l'expérience de chacun.

Le réseau Dephy a évoqué les résultats des protocoles existants de réduction des intrants.

Enfin la journée s'est attachée à évoquer la vraie vie, le travail réel des travailleurs agricoles qui doivent concilier les contraintes de la nature, la nécessité de produire, la préservation de leur santé et celle de l'environnement. Dans ce cadre-là s'est dégagé un consensus actant que la prévention primaire était la voie principale à explorer.

« Une journée de réflexion pleine de promesses », a conclu Magalie Rascle, directrice déléguée aux politiques sociales (DDPS) à la CCMSA.

► **Les diaporamas diffusés lors de cette journée sont disponibles sur le site de l'INMA**

La MSA au Congrès de Médecine et Santé au Travail (CNMST)

À Montpellier, le 37^e congrès de médecine et santé au travail a rassemblé 3 200 participants.

La CCMSA, ainsi que de nombreuses MSA (MSA Languedoc, Mayenne Orne Sarthe, Maine et Loire, Berry-Touraine, Ile-de-France, Alpes Vaucluse, Armorique, Auvergne, Côtes Normandes, Grand Sud, Nord Pas de Calais) étaient présentes en intervenant dans des conférences, des ateliers ou avec des posters ou e-posters.

L'objectif du stand MSA était de relayer la campagne de communication institutionnelle pour inciter les professionnels présents (médecins, infirmiers...) à rejoindre la MSA.

Les posters présentés portaient sur les sujets suivants :

► Expositions agricoles : de l'évaluation des risques à la prévention



► La pluridisciplinarité en Santé au Travail en 2024

► Apports de la santé au travail à la santé publique

► Santé au travail dans les métiers de services à la personne

Les conférences et interventions en ateliers portaient sur : Le risque chimique (Logiciel Seirich), l'actualité sur les maladies professionnelles en 2024, les expo-

sitions professionnelles hors exploitations agricoles, les expositions professionnelles dans les exploitations agricoles, les travailleurs saisonniers, l'élargissement de la délégation des examens périodiques dans le cadre d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR) aux IDEST.

La MSA Berry Touraine a remporté le 1^{er} prix pour son poster scientifique « Vini, Viti, Chimie ! » qui présente la création d'un outil ludique et pédagogique permettant d'échanger autour de la thématique du risque chimique lors du processus de vinification.

La MSA Languedoc a été très présente sur le stand avec son animation Quiz Box, mais aussi lors des Rencontres Nationales des Internes en Médecine du Travail qui se déroulaient les 3 et 4 juin à Montpellier.

► **Les posters présentés sont disponibles sur le site ssa.msa.fr**

MSA
Berry-TouraineVINI, VITI
CHIMIE !

7 films pour comprendre et maîtriser le risque chimique à chaque étape du processus de vinification

AUTEURS : Sandra FOURNIER et Xavier DE MORI, Conseillers en prévention, MSA Berry-Touraine

CONSTAT



La filière viticole est exposée à de nombreux risques professionnels dont le **risque chimique**. Malheureusement, comme dans d'autres filières, ce risque chimique se résume trop souvent à l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Pourtant, d'autres risques chimiques existent, notamment lors des travaux en cave. Ils sont pour certains sous-estimés voire méconnus, à la fois par les professionnels de la filière mais aussi par certains professionnels de la Santé Sécurité au Travail.

OBJECTIF

Prévention et sensibilisation :

Créer un outil ludique et pédagogique permettant d'échanger autour de la thématique du risque chimique lors du processus de vinification.

Public cible :

Les professionnels de la filière viticole, les établissements scolaires et les acteurs de la Santé Sécurité au Travail.

MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre cet objectif, nous avons analysé chaque phase du processus de vinification, depuis la récolte du raisin jusqu'à la mise en bouteille.

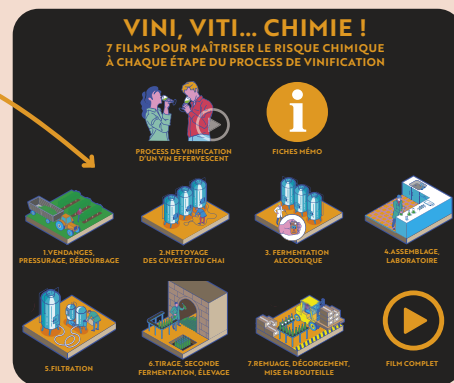
À chaque étape, nous avons identifié les risques chimiques associés, leurs effets sur la santé et les moyens de prévention possibles pour se préserver.

RÉSULTAT

Création de l'outil VINI, VITI ... CHIMIE ! Accessible gratuitement depuis une application et regroupant :

- **1 animation graphique** pour comprendre le processus de vinification d'un vin effervescent,
- **7 films** illustrant le travail de vinification étapes par étapes et les risques associés,
- **7 fiches mémo** reprenant les risques identifiés dans les vidéos.

7 FILMS
SUR LE
RISQUE
CHIMIQUE



37^{ème} Congrès de Médecine du Travail, Montpellier / crédits photos : MSA Berry-Touraine

CONCLUSION

Grâce à cet outil, chaque vigneron et chaque professionnel de la Santé Sécurité au Travail pourra appréhender la réalité du risque chimique dans toutes les dimensions de son activité, de manière simple et visuelle.

Laissez-vous immerger dans le processus de vinification d'un vin effervescent.



SCANNEZ
MOI



santé
famille
retraite
services

berry-touraine.msa.fr

L'essentiel & plus encore

Focus sur les Conventions Nationales d'Objectifs de Prévention (CNOP)

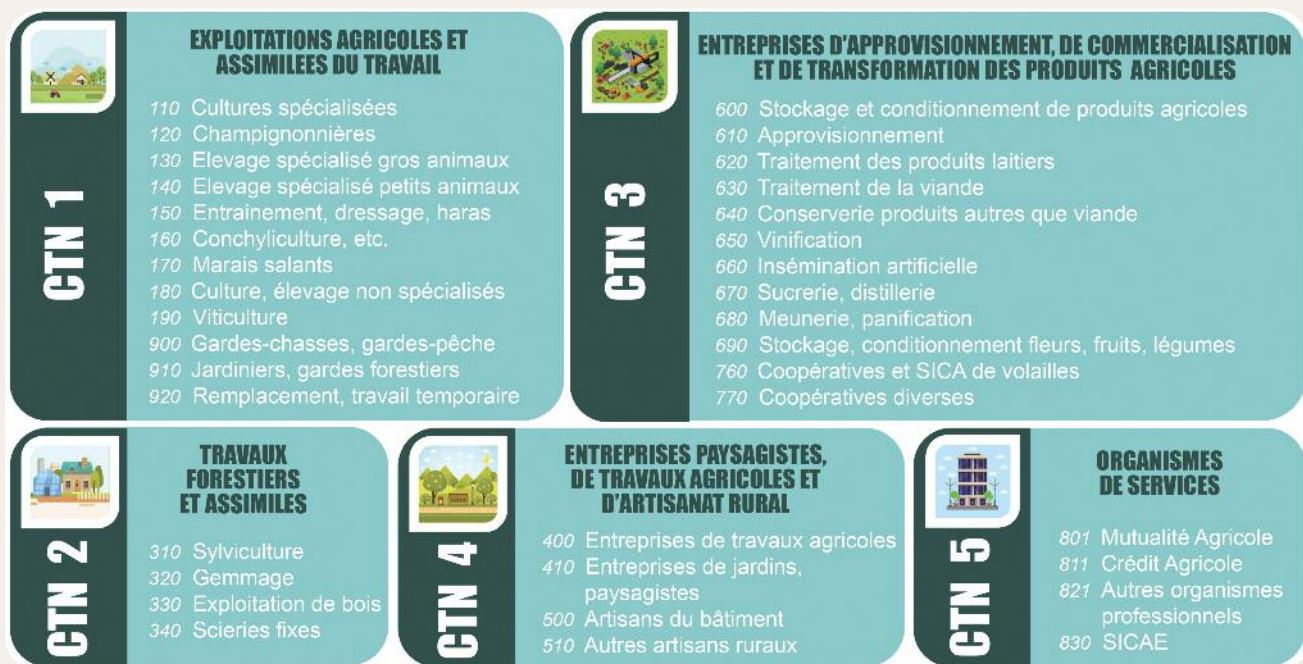
L'arrêté modificatif du 3 février 2012 relatif aux avances, aux subventions, aux prêts et à l'attribution de ristournes sur cotisations ou à l'imposition de cotisations supplémentaires en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés agricoles permet de simplifier le processus de négociation des CNOP par Comité Technique National (CTN) et d'ouvrir ce dispositif à toute entreprise agricole



de 199 salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) et moins de conclure un contrat de prévention avec la MSA locale. Juridiquement, ces modifications sont applicables depuis le 29 décembre 2023.

Les discussions avec chaque groupe de travail, composé des organisations représentatives d'employeurs et des salariés membres titulaires du CTN compétent, ont été engagées début 2024.

Le périmètre de chaque CNOP couvrira ainsi l'ensemble des secteurs d'activité des CTN :



© Eric Hugues

Les réunions des Groupes de Travail par CTN, avec les organisations syndicales et patronales, ont abouti à des projets de texte visant à accompagner les entreprises et leurs salariés vers une culture d'anticipation des risques professionnels et de promotion de la santé au travail à travers la prévention primaire.

Une démarche de valorisation des actions menées figure également parmi les ambitions du dispositif pour dynamiser la politique nationale de prévention des risques professionnels avec l'ensemble des parties prenantes.

Le CTN du 8 novembre 2024 a permis de faire un point d'avancement sur les

projets de textes. A l'issue de la présentation en Comité de la protection sociale des salariés (CPSS) puis Conseil d'Administration et après approbation par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF), les premiers textes pourront être signés avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Les commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de Comité social et économique (CSE), d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.



En 2024, 19 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou de plusieurs CPHSCT ; plus précisément, de 24 CPHSCT départementales ou pluridépartementales en fonctionnement.

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques de la production agricole.

Répartition territoriale des CPHSCT



Études et enquêtes

La Direction Santé Sécurité au Travail s'implique dans la recherche pour améliorer la connaissance des expositions professionnelles à risque pour la santé de la population agricole et accroître ainsi la pertinence des actions de prévention apportées par les services SST aux employeurs et aux travailleurs agricoles.



Pour cela, la DSST participe notamment à la mise en place des études épidémiologiques avec son réseau et ses partenaires scientifiques. Elle

s'implique aussi dans des projets de recherche plus larges comme par exemple des études de cohortes nationales.

Exemples

La cohorte AGRICAN

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 181 000 salariés et non-salariés agricoles actifs et retraités, constituée en 2005 dans 11 départements disposant d'un registre des cancers dans le cadre d'un partenariat entre le Centre François Baclesse, l'Université de Bordeaux (équipes INSERM anticipe et Epicene) et la MSA.

L'objectif est d'étudier les effets des expositions professionnelles, notamment à des produits phytosanitaires, sur l'apparition de certains cancers.

Les nouveaux résultats, qui ont fait l'objet de deux soutenances de thèse, portent sur le risque de cancer du rein, en lien avec les activités agricoles et l'exposition aux pesticides ainsi que sur le risque de cancers de la prostate en lien avec une exposition à des molécules ou mélanges de pesticides (herbicides chloroacétanilides ou herbicides urées ou fongicides triazoles).

PLUS D'INFORMATIONS

► <https://www.agrican.fr/>

L'enquête sur l'exposition des non-salariés agricoles aux pesticides —

La CCMSA réalise depuis les années 80 une enquête nationale périodique sur l'utilisation des produits phytosanitaires auprès d'un large échantillon de non-salariés agricoles (NSA).

La dernière enquête a eu lieu en 2009. La DSST a préparé une nouvelle enquête qui a pour objectifs de suivre et d'estimer

la fréquence de l'exposition directe et indirecte des NSA aux produits phytosanitaires et autres pesticides, ainsi que d'évaluer leur connaissance, perception des risques et pratiques de prévention. Les données seront recueillies par un autoquestionnaire envoyé à l'adresse mail de 200 000 NSA tirés au sort en 2025.

Les études de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques ou par la faune sauvage

Dans le cadre du projet de l'étude SMARTTIQ (Séroprévalence des Micro-organismes A Risque de Transmission par les TIques) démarré en 2019 et de l'exploitation de sérOTHÈQUE constituée auprès des professionnels forestiers participants dans la moitié Nord de la France, les analyses

concernant l'anaplasmose humaine se poursuivent et seront finalisées en 2025.

Tous les sérums ont été analysés pour *Francisella tularensis* par le Centre National de Référence de la tularémie et les résultats sont en cours d'exploitation par SpF, la CCMSA et le CNR.

L'information du réseau SST

Outils d'information

La MSA dispose d'outils et de canaux d'information utiles à l'activité SST du réseau CCMSA et MSA.

LES OUTILS D'INFORMATION MSA

► La Newsletter FASST

Actualité SST pour le réseau SST de la MSA, envoyée 5 fois en 2023 par la DSST.

► La Veille SST

Bulletin d'information, pour le réseau SST de la MSA, composé d'articles en lien avec la SST (Vie institutionnelle, Politiques de santé, Prévention de la désinsertion professionnelle, les risques et filière en SST...), envoyé 1 à 2 fois par mois par la Documentation CCMSA.

► La Newsletter Risque chimique

Actualité SST sur le risque chimique, envoyée 1 à 2 fois par an par la DSST.

► Le Flash Info Risque chimique

Diffusé de façon réactive dès que nécessaire pour apporter des éléments de connaissance et de compréhension en appui des démarches de prévention menées. Il est envoyé par la DSST.

► Le SESAME

Recueil qui regroupe les informations essentiels au réseau SST pour se repérer dans l'univers SST MSA. Mis à jour régulièrement, il est mis à disposition du réseau SST MSA sur l'intranet MSA (Galaxie MSA SST).



Newsletter Risque Chimique

TOUTE L'ACTUALITÉ SST DU RISQUE CHIMIQUE



Le F@SST

Le Fil des Actions Santé-Sécurité au Travail



Le site SSA

ssa.msa.fr

Le site SSA, qui s'adresse aux professionnels de la SST, aux actifs agricoles (exploitants, employeurs et salariés agricoles), regroupe l'ensemble de la documentation SST de la MSA publiée par les experts de la CCMSA et du réseau SST MSA.

Plus de 900 documents sont actuellement disponibles sur le site (documents techniques, documents d'information, enquêtes, études, vidéos, etc.). Cette belle performance est liée notamment à la mobilisation du réseau SST MSA.

Une newsletter mensuelle présentant une sélection des dernières actualités et documents publiés sur le site.



Un contenu enrichi et unique
Une recherche facilitée
Un accès libre

En 2024

33 041
visites

3 565
personnes
abonnées
à la newsletter mensuelle

50 264
pages « documents »
consultées

23 570
documents
téléchargés

Les documents consultés concernent principalement :

- 44% Toutes filières
- 31% Filière cultures
- 11% Filière élevage
- 42% Tous risques
- 17% Troubles musculo-squelettiques
- 15% Risques chimiques
- 11% Risques machines
- 11% Autres risques
(Maintien en emploi, hygiène, températures, bruits, addictions...)

La bibliographie du Bimsa

Le Bimsa est le magazine national de la MSA.

Il publie des reportages et des articles d'actualité sur l'agriculture, la santé, les jeunes, les seniors, la famille, la ruralité et la protection sociale.

Une rédaction de six journalistes parcourt tous les territoires du pays pour offrir un panorama de la vitalité du monde rural et de la créativité de tous ceux qui y vivent, travaillent, grandissent, y élèvent leurs enfants ou y passent leur retraite.



Articles en lien avec la Santé-Sécurité au Travail, parus en 2024

Les femmes en agriculture

- L'association Les Elles de la terre veut porter la voix des agricultrices
- Un engagement pour les femmes du monde agricole
- Portraits vidéo : de vraies vies d'agricultrices
- Femmes en agriculture : un débat inspirant pour avancer ensemble

Prévention des risques chimiques

- Améliorer la formation Certiphyto
- Classe mannequin version phyto

Filière hippique

- Equitation, mieux vaut prévenir que guérir

Récolte du sel

- Santé au travail : la méthode du skipper Arnel Tripon

Prévention du mal-être

- Mal-être agricole : le déploiement des Sentinelles renforcé en 2024
- Théâtre à la ferme : Vacarme(s) hors les murs
- Mal-être agricole : rassembler pour mieux accompagner

Nouvelles technologies

- Innov-agri 2024. Dans le ciel et les champs, deux robots au banc d'essai

Conduite d'engins agricoles et risque routier

- Vérif'Tech Agri : pour rouler en toute sécurité !
- Salon de l'élevage : qu'est-ce qui SPACE ?

Prévention des TMS/TPS

- Conditions de travail : avoir la pêche sans se casser le dos
- Bien-être au travail : un ergonome au zoo

Filière cultures

- Viticulture. « On ne veut pas s'épuiser au travail »

Enseignement agricole

- Enseignement agricole : 228 000 élèves ont fait leur rentrée
- Au lycée du bois, des élèves très convoités

Filière forêt/bois

- Forêts alsaciennes : les bûcherons en première ligne

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

**La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole**



L'essentiel & plus encore